Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260429-290420267-DE

22720 PLESIDY

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY DU 29 AVRIL 2026

Date de convocation : le 21 avril 2026
Membres afférents au conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le vingt-neuf avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés : Valérie PERENNEZ qui donne procuration à M. Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Charlotte SERANDOUR a été élue.

Délibération n°7 : Prise en charge des nids de frelons asiatiques

Le Conseil municipal,

Considérant la prolifération des frelons asiatiques,

Considérant les enjeux de sécurité publique,

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE : une prise en charge totale de la destruction des nids de frelons par la commune
- PRECISE que pour percevoir le remboursement les particuliers devront passer par l'entreprise définie par la Mairie

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le